



Droits d'inscription – Club de

Area

District

35 € à adresser à Colette Colignon

8, rue Marius Chappe 13380 Plan de Cuques

06 20 55 87 36

Chèque à libeller à l'ordre de ZONTA CLUB DE MARSEILLE GYPSTIS

Rappel du règlement intérieur P.9 :

« Aspects financiers – Financement de l'organisation matérielle de la rencontre annuelle :

Chaque club, qu'il soit présent ou représenté par un autre club, verse au club hôte, un forfait de 35€ - montant actuel »